



Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Toulouse, le 1^{er} 6 JUIL. 2006

Madame Sophie VALCKE
ASSOCIATION VELO
5 avenue Collignon
31000 TOULOUSE FRANCE

NOS REF : DIT/SEP/EL/CB/MD/GC/D2610707
OBJET : AMENAGEMENTS VELO A LA HALTE DE ST-AGNE

Madame,

J'ai pris connaissance avec attention de la copie du courrier que vous avez adressé à Tisséo-SMTC concernant les besoins en stationnement vélo à la halte Saint Agne.

En particulier, vous faites état d'une sous- capacité du local fermé accueillant les vélos en gare de Saint Agne face aux besoins des utilisateurs.

La solution que vous préconisez, l'aménagement d'un garage à vélos sécurisé à la future station de métro Saint Agne situé à 100 mètres de la gare TER complété de quelques arceaux, relève de la compétence de Tisséo-SMTC ou de la Mairie de Toulouse, respectivement gestionnaires du réseau urbain non ferré de l'agglomération toulousaine et de la voirie autour de la station de métro. Autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, la Région a vocation à participer à des projets d'amélioration des services en gare mais ne peut pas se substituer aux autorités organisatrices urbaines pour ce qui relève de leur compétence.

La Région Midi-Pyrénées mène depuis plusieurs années une politique favorable aux deux-roues. L'Institution régionale finance sur la période 2000-2006 un programme ambitieux de modernisation du matériel roulant et de financement de d'autorails neufs. Ainsi, 190 millions d'euros auront été investis par la Région pour les matériels TER.

A l'instar du matériel neuf, chaque rénovation de matériel prévoit systématiquement la mise en place d'espaces permettant l'emport de vélos à bord du train. En 2007, la quasi-totalité des TER Midi-Pyrénées offrira par conséquent la possibilité d'emporter à bord des vélos.

Néanmoins, l'offre vélo à bord des TER ne peut pas toujours satisfaire une demande sans cesse croissante, en particulier aux heures de pointe. En effet, il est nécessaire d'établir un compromis entre le nombre de places assises du train et les espaces destinés aux services (espaces vélos, espace pour personne à mobilité réduite, toilettes, etc.).

Face au succès de fréquentation des TER permis par une politique particulièrement volontariste dans ce domaine et aux limites rencontrées pour l'accès des vélos à bord des trains, il devient nécessaire de favoriser les déplacements cyclables en amont ou après le trajet en train.